

**ARRETE DE TRANSFERT DE CREDITS N° 02/2017
BUDGET ANNEXE « ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH »
EXERCICE 2017**

- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- VU le budget primitif « bâtiments d'activités » de l'exercice 2017,
- CONSIDERANT l'insuffisance de crédits au compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance »

**Le Président de la communauté de communes Sauer - Pechelbronn,
ordonnateur des dépenses et des recettes de la communauté de communes
Sauer – Pechelbronn**

arrête

Article 1

Il est transféré 141 € du compte 022 « Dépenses imprévues (fonctionnement) » de la section de fonctionnement au compte 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » du budget «Ilot urbain centre de Woerth » 2017.

Article 2

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté,
dont ampliation sera faite à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Trésorier (Trésorerie de Woerth)

Fait à DURRENBACH, le 18 décembre 2017

Le Président,
Jean-Marie HAAS



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.